



# Règlement d'utilisation de L'ECOLIBRI

## Année scolaire 2024/2025

***L'inscription de votre (vos) enfant(s) est conditionnée à l'acceptation du présent règlement sur l'espace famille de la Ville.***

***Il s'applique à l'ensemble des parents d'élèves de l'école élémentaire Nelson MANDELA et de leurs enfants qui souhaitent s'inscrire à l'offre de ramassage scolaire « L'ECOLIBRI ».***

### PREAMBULE

L'inscription à L'ECOLIBRI s'effectue sur la base du volontariat.

Les familles, en acceptant le présent règlement, s'engagent à respecter strictement les clauses du présent règlement intérieur, dont l'objectif est de :

- Définir les conditions d'accès et les modalités d'inscription à l'offre L'ECOLIBRI ;
- Rappeler aux enfants et aux parents leurs responsabilités ;
- Assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à bord de L'ECOLIBRI ;
- Prévenir les accidents et de définir les règles de sécurité à respecter par les élèves.

### ARTICLE 1 : PUBLIC CONCERNE

L'ECOLIBRI s'adresse, pour l'année scolaire 2024/2025, aux **écoliers scolarisés du CP au CM2** de l'école Nelson MANDELA (école pilote de l'expérimentation), soit environ 280 élèves.

Pour participer au dispositif, l'enfant doit être en capacité de **pédaler seul**.

### ARTICLE 2 : AMPLITUDE DU SERVICE

L'offre de service de L'ECOLIBRI est calée sur le calendrier scolaire. Elle fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis, matin et soir. En 2024, l'offre de ramassage démarrera à compter du **lundi 23 septembre 2024**.

### ARTICLE 3 : CALENDRIER ET MODALITES D'INSCRIPTIONS

Le calendrier scolaire se décompose en 5 périodes, décrites dans le planning ci-dessous.



#### PERIODE 1 – DU 23/09/2024 AU 18/10/2024

INSCRIPTIONS FAMILLES	Du 26/08/24 au 01/09/24
TRAITEMENT DEMANDES	Du 02/09/24 au 06/09/24
REPONSES FAMILLES	Le 09/09/24

#### PERIODE 2 – DU 04/11/2024 AU 20/12/2024

INSCRIPTIONS FAMILLES	Du 07/10/24 au 13/10/24
TRAITEMENT DEMANDES	Du 14/10/24 au 20/10/24
REPONSES FAMILLES	Le 21/10/24

#### PERIODE 3 – DU 06/01/2025 AU 14/02/2025

INSCRIPTIONS FAMILLES	Du 09/12/24 au 15/12/24
TRAITEMENT DEMANDES	Du 16/12/24 au 22/12/24
REPONSES FAMILLES	Le 23/12/24

#### PERIODE 4 – DU 03/03/2025 AU 11/04/2025

INSCRIPTIONS FAMILLES	Du 03/02/25 au 09/02/25
TRAITEMENT DEMANDES	Du 10/02/25 au 16/02/25
REPONSES FAMILLES	Le 17/02/25

#### PERIODE 5 – DU 28/04/2025 AU 04/07/2025

INSCRIPTIONS FAMILLES	Du 31/03/25 au 06/04/25
TRAITEMENT DEMANDES	Du 07/04/25 au 13/04/25
REPONSES FAMILLES	Le 14/04/25

Chaque période scolaire donne lieu à une session d'inscription, via l'Espace Famille.

**L'ensemble des familles seront informées par mail des périodes d'ouvertures des inscriptions.**

1. Les inscriptions sont ouvertes **4 semaines** avant le début de chaque période ;
2. Les inscriptions sont clôturées **3 semaines** avant le début de chaque période ;
3. Chaque famille reçoit un mail, **2 semaines** avant le début de la période, leur indiquant la confirmation de la prise en charge de l'enfant, les lieux des arrêts et les horaires de passages aux arrêts.

Selon le nombre d'inscriptions, un système de rotation est mis en place afin que chaque écolier ait l'assurance d'expérimenter L'ECOLIBRI, à minima 1 fois dans l'année. En fonction du nombre d'inscrit sur la période, la priorité pourra être donnée aux premiers inscrits.

## ARTICLE 4 : CIRCUITS / HORAIRES

Les circuits de ramassage et les arrêts sont conçus « sur mesure » en fonction des lieux de résidence des enfants inscrits pour chacune des périodes. Ils peuvent évoluer au gré des périodes.

Les points d'arrêts sont positionnés au plus proche du domicile des enfants inscrits sur la période. Ils sont matérialisés dans l'espace public par un panneau comportant le logo de L'ECOLIBRI.

Les horaires aux arrêts tiennent naturellement compte de l'heure d'ouverture de l'école Nelson MANDELA, et garantissent une arrivée des enfants pour 8h20 à l'école.

**Le chauffeur n'est autorisé à s'arrêter qu'aux points d'arrêts.**



Il n'acceptera aucun arrêt de complaisance.

## ARTICLE 5 : CONSIGNES DE SECURITE A RESPECTER

### MATIN

- Montée à bord : Les enfants attendent L'ECOLIBRI à l'arrêt, à l'heure prévue de prise en charge. L'élève doit être présent sur place, 5 minutes avant l'horaire de ramassage.

A l'arrivée du vélobus, chaque élève :

- ✚ Attend l'arrêt complet du vélobus avant de monter à bord ;
  - ✚ Indique à tour de rôle son nom et son prénom au chauffeur, afin que ce dernier puisse renseigner la fiche de présence ;
  - ✚ Revêt les équipements de sécurité fournis par la Ville **dont le port est obligatoire à bord du vélobus** (casques de sécurité, gilets réfléchissants) ;
  - ✚ Se fait aider par le chauffeur pour régler la hauteur de sa selle.
- Arrivée à l'école : le chauffeur aide les enfants à retirer leurs équipements de sécurité et les accompagne jusqu'à l'entrée de l'école.

L'ECOLIBRI stationnera à chaque arrêt durant 5 minutes maximum. Il appartient aux parents de prendre leurs dispositions pour garantir la ponctualité de leurs enfants.

### APRES-MIDI

- Montée à bord : A la sortie de l'école, les enfants s'engagent à attendre L'ECOLIBRI sur le parvis, à l'arrêt prévu à cet effet. Le chauffeur aide les enfants à revêtir les casques de sécurité, les gilets réfléchissants, et à régler la selle.
- Arrivée à l'arrêt : L'ECOLIBRI dépose les enfants au même point d'arrêt que le matin.

## ARTICLE 6 : CONSIGNES DE SECURITE A BORD DU VEHICULE

Les sacs, cartables doivent être placés dans le filet « porte bagage » au milieu, prévu à cet effet.

Chaque élève s'engage à écouter et respecter les consignes du chauffeur ; à pédaler avec ses « coéquipiers » ; et à rester discipliné. Il est à l'écoute des consignes du « Code la Route » données par le chauffeur (indications par le bras du changement de direction, etc.).

A bord de L'ECOLIBRI, il est strictement interdit :

- De crier, de bousculer les camarades ;
- De se mettre debout ;
- De gêner le conducteur.

Tout comportement inadapté sera relevé, et en cas de récidive, sera sanctionné par l'exclusion de l'élève de l'offre de service L'ECOLIBRI.

## ARTICLE 7 : RESPONSABILITE DES PARENTS



En cas d'absence de l'enfant, le parent s'engage à avertir sans délai le chauffeur, **par SMS au 06 46 55 64 22**. Les absences qui peuvent être anticipées doivent être communiquées au chauffeur, toujours par SMS, minimum 48h à l'avance.

Les parents ou le représentant légal sont responsables de leurs enfants sur le temps du trajet entre le domicile et le point d'arrêt. Ils sont également responsables du bon comportement et de l'attitude leur de leur enfant durant le trajet.

## ARTICLE 8 : CONTINUITE DU SERVICE

Chaque élève est tenu de se conformer aux directives du chauffeur lors d'un événement exceptionnel (panne, accident, etc.).

Seul le Maire peut décider la suspension du service en cas de circonstances exceptionnelles. Dans ces circonstances, la Ville pourra assurer un service de substitution, sur le circuit et aux horaires prévus, à l'appui d'un mini-bus 9 places.

En cas d'interruption du service ou d'autre cas fortuit (conditions météorologiques, incident), le chauffeur peut, sous la responsabilité du Maire, modifier ou interrompre le circuit de ramassage.

***En cas de retard conséquent de L'ECOLIBRI, les parents reçoivent une alerte SMS.***

